

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

*Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindiam de la région de Ziguinchor, Sénégal*

**RENCONTRE POUR LA MISE EN PLACE DU COMITE DE GESTION  
PERIMETRE MARAICHER DE Dianchialatte**

Le Dimanche 26/02/2023 à 16 H 30 mn, s'est tenue dans le site du périmètre de .....village de Dianchialatte ..... Commune de Niamone ..... la réunion de mise en place du comité de gestion du périmètre maraîcher

Etaient présents à cette rencontre : voir liste en annexe

Après un tour de table permettant à chaque participant de décliner son identité, L'assemblée générale désigne par Djibril Badiane (1042198700211) en qualité de président de séance et Abeloulaye Badiane (1042198201431) en qualité de secrétaire de séance.

Le président rappelle que l'assemblée générale a décidé à constituer sur l'ordre du jour suivant :

- Création d'un comité de gestion
- Nomination des membres du comité
- Rôle et responsabilité des membres du comité
- Mission du comité
- Fonctionnement du comité

**Création comité de gestion**

Il a été décidé la création d'un comité de gestion qui sera l'organe clé de gestion du périmètre maraîcher du village de Dianchialatte ..... Commune de Niamone ..... C'est une organisation ayant pour objectif la gestion des activités de production des légumes et des plants forestiers (Madd, Ditax, Néré et autres) et fruitiers qui seront produits au sein de l'unité. à travers la participation des bénéficiaires et des différents partenaires.

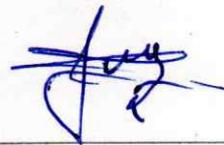
Le comité aura pour objectif de gérer efficacement la production de légumes et accompagner la production de plants forestières (Madd, Ditax, Néré et autres) et fruitières, appuyer la mise en œuvre des opérations de reboisement,

**Nomination des membres du comité**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le bureau a été élu à l'unanimité constitué comme indiqué dans le tableau suivant :

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal

N°	Prénom et Nom	Fonction	Organisation	N° identification	Signature
1	Abslou Raye Badiane	Président	GIE Lamfais	1042158201431	
2	Famara Badiane	Secrétaire	GIE Lamfais	1042198800475	
3	Fatou Diatla	Trésorière	GIE Lamfais	2040198201001	
4	El Hadji Badiane	Représentant commission production et planification.	GIE Lamfais	1042198600055	
5	Fatou Badji	Représentant commission gestion équipements et matériels	GIE Lamfais	2028199200259	
6	Maimouna Dianchy	Représentant commission Commercialisation	GIE Lamfais	20421977000422	
7	Cheikh Siakaly Dieakhibu	Représentant commission Approvisionnement	GIE Lamfais	1042200000125	
8	Fabacary Sagna	Représentant commission production plants pépinière	GIE Lamfais	1042200460150	
9	Djibril Badiane	Représentant du Chef de village	GIE Lamfais	1042198700211	
10	Hamidoullah Coly	Représentant ANCAR BMC (CAR).	ANCAR	1768198600737	

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

*Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal*

Le bureau ainsi constitué est chargé d'animer le comité en vue d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

### **Rôles et responsabilités des membres du comité**

#### **1. Le président.**

C'est la personne principale du comité et la personne morale qui représente la structure, il a la responsabilité de :

- La coordination des activités du Comité ;
- La tenue régulière des réunions ;
- La présentation du rapport moral lors à l'Assemblée Générale annuelle ;
- Du bon fonctionnement et la pérennité du comité

#### **2. Le secrétaire.**

C'est le responsable de toutes les écritures de toutes les convocations de tous les procès-verbaux, il a la responsabilité de :

- La préparation des réunions du comité (convocation, rapports à présenter, etc.) ;
- L'élaboration des PV à l'issue des Assemblées Générales et des réunions ;
- La convocation des différentes instances ;
- La préparation des documents utiles aux travaux de l'Assemblée Générale ;
- L'archivage des documents administratifs

#### **3. La trésorière.**

C'est la personne qui s'occupe des biens et contrôle toutes les transactions liées aux finances, matériaux et service du comité donc elle est chargée de :

- La gestion financière ;
- La tenue à jour des documents comptables ;
- La mise à la disposition des membres du comité,
- La gestion des besoins de matériaux et la réception d'eux-mêmes ;
- La collecte des redevances sur les équipements ;
- L'élaboration et actualisation des inventories de matériaux.

#### **4. Représentant commission production et planification.**

Il a responsabilité de :

- Organiser des réunions de planification en début de campagne,
- Faciliter sur le choix des spéculations à mettre en place,
- Faciliter la mise en place des pépinières,
- Evaluer l'état des emblavures par spéculations
- Assurer le suivre des opérations culturales (aménagement des parcelles, fertilisation, sarclage, traitement phytosanitaire des cultures.),
- Veiller sur la qualité de la production à de récolte

#### **5. Représentant commission gestions des équipements et matériels.**

Il a responsabilité de :

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

*Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal*

- Gérer les équipements (puits, panneaux solaire, pompe, bassin clôture) et matériel d'exploitation (arroseurs, pulvérisateurs, râpeaux, brouettes, pelles, décimètres...)
- Veiller sur l'état des équipements et matériel,
- Veiller et assurer l'entretien du système d'irrigation (puits, panneaux solaires, pompe, bassins, réseau d'irrigation)
- Veiller au paiement des redevances sur les équipements pour assurer leur entretien ou renouvellement en rapport avec la commission de vente
- Faciliter la mise en place de haies vives de méliféra tout le long de la clôture.

#### **6. Représentant commission commercialisation ✓**

Il a responsabilité de :

- Chercher un marché
- Programmer les périodes de récolte des produits,
- Faire le pesage des produits récoltés par spéculations et par producteur,
- Superviser la vente,
- Collecter les recettes de vente
- Etablir le montant destiné à chaque producteur,
- Restituer aux producteurs les ressources issues des ventes,

#### **7. Représentant commission approvisionnement**

Il a responsabilité de :

- Recenser les besoins en intrants et équipements,
- Prendre contact avec les fournisseurs,
- Collecter les contributions des producteurs
- Acquérir les intrants et équipements
- Organiser la répartition
- Veiller sur la qualité des intrants et équipements.

#### **8. Représentant commission production de plants en pépinière**

Il a responsabilité de :

- Assurer l'aménagement du bloc de production,
- Superviser les opérations de collecte de semences forestières et fruitières,
- Assurer le rempotage des gaines
- Superviser les opérations de semis des plants,
- Assurer l'entretien de plants,
- Assurer la vente et distribution des plants
- Faire état des plants vendus et distribuer
- Prendre contact avec les fournisseurs,

#### **9. Vocal. Représentant traditionnel (chef du village).**

C'est la personne qui représente à l'autorité traditionnelle de la communauté, il a la responsabilité de :

- Veiller à ce que les décisions du comité incluent le respect de la culture et des traditions de la communauté ;

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

*Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoutack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal*

- Intermédiaire entre les différents acteurs de la commission dans la résolution des conflits ;

#### **10. Représentant ANCAR BMC (CAR).**

C'est la personne qui représente à l'ANCAR BMC au sein de la commune, il a responsabilité de :

- Soutien technique au comité ;
- Identifier les difficultés du comité pour parvenir à la conservation des forêts ;
- Faire le suivi.

#### **Mission du comité**

Le comité de gestion a comme mission d'assurer une production de qualité en légumes mais aussi une production de plants fruitiers et forestier et faciliter la protection et la conservation des ressources par des opérations de reboisement dans la commune de Niamone.....

Pour remplir cette mission, le comité en rapport avec l'agent de l'ANCAR devra établir un plan d'action pour l'établissement et le suivi des opérations qui seront menées au niveau des périmètres.

#### **Fonctionnement du comité de gestion**

Le comité de gestion va se réunir en début de campagne et en fin de campagne pour évaluer et préparer les actions à mettre en œuvre. Mais toute fois, des réunions techniques peuvent être organisées à la demande des responsables des commissions sous la présidence du président.

Ayant constaté que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités, la séance a été levée à 18.....H.....30...mn avec un dernier mot du président de l'assemblée qui n'a pas manqué de témoigner toute sa satisfaction et l'espoir qu'il place au comité de gestion.

En annexe :

La liste de présence

Liste de Membre du comité de gestion

Fait à Diandialatte, le 26/02/2023

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Visa du Maire de la Commune de



Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal

N°	Prénom et Nom	Structure	Localité
1	Djibril Badiane	GIE Langais	Dianchialatte
2	Abdoulaye Badiane	"	Dianchialatte
3	Cheikh Sidaty Dieckhou	"	"
4	EPHady Badiane	"	"
5	Fabacary Sagna	"	"
6	Omar Badiane	"	"
7	Kacouba Dianchy	"	"
8	Yaya Sagna	"	"
9	Maimama Dianchy	"	"
10	Aissaton Sagna	"	"
11	Bulimata Dieckhou	"	"
12	Bulimata Dianchy	"	"
13	Fatoumata Badiane	"	"
14	Awa Diatta	"	"
15	Sona Coly	"	"
16	Goumane Badiane	"	"
17	Faton Badiane	"	"
18	Yacine Diatta	"	"
19	Seynabou Bodian	"	"
20	Amoumama Sagna	"	"
21	Achame' Sagna	"	"
22	Yancouba Dieckhou	"	"
23	Aminata Sagna	"	"

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

*Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal*

24	Fatou Diatta	GIE Lanfais	Dianchiplatte
25	Estella Bassène	"	"
26	Famara Bacliane	"	"
27	Bacary Same'	"	"
28	Conima Dieme'	"	"
29	Yacine Sambou	"	"
30	Hamidoullah Coly	ANCAR	Niamone
31	Neme' Gouchiaby	GIE Lanfais	Dianchiplatte
32			,
33			
34			
35			
36			